

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 19 Conseillers Présents : 18

Procurations: 1

Convocation: 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

<u>Présents</u>: M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA et Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s):/

Procuration(s): Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Patricia GHYS.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

 $\underline{018}$ / $\underline{2021}$ - \underline{OBJET} : BUDGET PRINCIPAL $\underline{2021}$ - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE CREDIT AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT DE LA CAVE COOPERATIVE

Vu le vote du budget par le Conseil municipal en date du 7 avril 2021, Vu le besoin de financement pour l'achat et l'aménagement de la cave coopérative, CONSIDERANT la nécessité de recourir à un emprunt pour un montant de 300 000,00 €, CONSIDERANT la consultation réalisée,

CONSIDERANT que l'offre du Crédit Agricole s'avère la plus intéressante ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)
0 Abstention

Le Conseil municipal,

DECIDE

DE SOUSCRIRE un emprunt de 300 000,00 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Article 1er: Principales caractéristiques du contrat de prêt

Principales caractéristiques :

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

Prêt à taux fixe à échéance constante

Montant: 300 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avant la date limite du 12 mai 2021.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,80 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes d'un montant de 5 310.99 €

Commission et frais

Commission et frais : 300,00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

> Le Maire, René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture 066-216600585-20210407-0182021-DE Date de télétransmission : 12/04/2021 Date de réception préfecture : 12/04/2021

Corneilla-la-Rivière - Conseil Municipal du 7 avril 2021